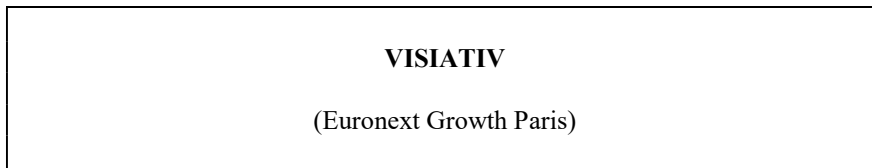


224C0964  
FR0004029478-OP015-A03

19 juin 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.



**Complément à D&I 224C0953 du 18 juin 2024**

1. Le 19 juin 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société VISIATIV en réponse au projet d'offre publique d'achat déposé, le 18 juin 2024, par Crédit Industriel et Commercial, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Alliativ<sup>1</sup>, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet A2EF, représenté par Mme Sonia Bonnet-Bernard, désigné le 15 mars 2024 par le conseil d'administration de la société VISIATIV (sur recommandation d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société VISIATIV en date du 17 juin 2024, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres VISIATIV sont applicables.

---

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée détenue à hauteur de (i) 75,72% du capital et des droits de vote par Groupe Snef,, (ii) 19,43% du capital et des droits de vote par 3LFI (société contrôlée par M. Laurent Fiard), et (iii) 4,85% du capital et des droits de vote par Visiateam (société regroupant les participations de managers de VISIATIV).